

Actualité sociale

La Cour des comptes a publié son rapport annuel 2010 le 9 février. Comme chaque année, le rapport de la Haute juridiction financière aborde de nombreux sujets, tels que l'insuffisance de la lutte contre la fraude à l'assurance chômage, de la professionnalisation et le coût excessif des politiques de services à la personne. Bref social n°15546 du 11 février 2010

Contrat de travail

Par une décision du 3 février 2010, la Cour de cassation fait le point sur le changement temporaire du lieu de travail en dehors du secteur géographique habituel du salarié ou des limites prévues par une clause de mobilité. Si cette nouvelle affectation n'est pas motivée par l'intérêt de l'entreprise et justifiée par des circonstances exceptionnelles, et si le salarié n'est pas suffisamment informé au préalable, il s'agit d'une modification de son contrat de travail qu'il peut refuser. Bref social n°15545 du 10 février 2010

Emploi et chômage

Si la loi du 4 mai 2004 créant le DIF (droit individuel à la formation) a été d'application immédiate, les salariés ne pouvaient bénéficier de la première tranche de 20 heures qu'un an après l'entrée en vigueur de la loi. Telle est la précision que vient d'apporter la Cour de cassation, dans un arrêt du 20 janvier 2010. Bref social n°15543 du 8 février 2010

Formation

Le Comité paritaire national pour la formation professionnelle (CPNFP) a adopté, le 9 février, un tronc commun de règles de prise en charge des dépenses afférentes au CIF. Ces règles sont applicables dès l'année 2010 à l'ensemble des Opacif (organismes collecteurs du CIF) entrant dans le champ de l'ANI formation du 7 janvier 2009. Bref social n°15547 du 12 février 2010

IRP

Dans le cadre de la délibération sociale sur la modernisation du dialogue social, le patronat a transmis aux organisations syndicales de salariés une nouvelle feuille de route. Ce document liste les thèmes à aborder lors de l'éventuelle négociation, qui pourrait s'ouvrir le 10 mars prochain. La délégation patronale prend en compte certaines remarques exprimées, le 27 janvier par les syndicats, en reformulant certains thèmes. Bref social n°15544 du 9 février 2010

Maladie

Dans un arrêt du 3 février 2010, la Cour de cassation décide que si l'employeur a prononcé un licenciement sur la base d'un avis d'inaptitude qui est par la suite infirmé par l'inspecteur du travail, le licenciement sera alors considéré comme privé de cause. L'arrêt précise de manière inédite que la solution vaut même si le salarié n'avait pas averti l'employeur de l'exercice de son recours contre l'avis d'inaptitude. Bref social n°15547 du 12 février 2010

Retraite

Une circulaire de la Cnav du 5 février modifie les règles de calcul des cotisations arriérées pour des périodes régularisées à partir du 1er avril 2010. Ce calcul sera moins favorable à l'assuré, la majoration à titre d'actualisation étant due sur une période plus longue. Bref social n°15547 du 12 février 2010

Santé au travail

Organisations syndicales et patronales se sont réunies, le 8 février, pour négocier sur le harcèlement et la violence au travail. Un nouveau texte patronal, transmis en début de séance, a servi de base de discussions. Il intègre certaines des propositions syndicales communes, envoyées le 5 février au patronat. Lors de la réunion, les discussions ont notamment échoué sur la question de l'organisation du travail. La prochaine séance est fixée au 2 mars. Bref social n°15545 du 10 février 2010

Sécurité sociale

Des décrets du 23 juin 2009 ont uniformisé les règles de calcul des effectifs applicables à la réduction Fillon, la déduction forfaitaire de cotisations patronales pour heures supplémentaires, l'exonération applicable aux contrats d'apprentissage, l'assujettissement au versement de transport, au Fnal supplémentaire et à la participation à la formation. Une circulaire du 1er février de la Direction de la sécurité sociale détaille les modalités de calcul pour chaque dispositif concerné. Bref social n°15544 du 9 février 2010

La Direction de la sécurité sociale a précisé, dans une lettre du 15 décembre 2009, la date d'entrée en vigueur de l'article de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009, assujettissant dès le premier euro les parachutes dorés. Des cotisations de sécurité sociale doivent être versées au titre des ruptures notifiées à compter du 1er janvier 2009. Bref social n°15545 du 10 février 2010

La Direction de la sécurité sociale ajoute, dans une lettre du 15 décembre 2009, un nouveau cas de dispense d'affiliation aux régimes de prévoyance complémentaire pour les ayants droit couverts par ailleurs. Cette dispense s'applique aux ayants droit des salariés bénéficiant de contrats « Madelin », conclus par des non-salariés non agricoles. Bref social n°15545 du 10 février 2010

Le gouvernement s'apprête à adapter l'aide exceptionnelle à l'embauche dans les entreprises de moins de dix salariés, dit dispositif « zéro charges », au bénéfice des entreprises du secteur du spectacle vivant. Un projet de décret prévoit ainsi, de relever le seuil d'effectifs permettant de bénéficier de l'aide aux entreprises de moins de 50 salariés, et de prolonger son application aux embauches réalisées jusqu'au 31 décembre 2010.

Bref social n°15545 du 10 février 2010

Des sites avec pleins d'infos !!



<http://www.fo-metaux.com/frame.html>

FO Schneider Electric

<http://www.fo-schneider.com/>